L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 DECEMBRE 1861. — G. F. WEISSE, E. DUFOUR, F. LAMBERT, G. HARDY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
SAMEDI MATIN, 7 DECEMBRE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par McCerren & Landry, à leur salle d'encan, au Masonic Hall—Une esclave.

Par C. E. Forstall, à la Bourse des Marchands—Maison haute dans la rue Robertson.

Par E. B. Sykes, à bord d'une goélette ancrée au wharf de l'Hôpital de Marine, etc.—Poudre légèrement avariée.

Par N. Vignié, à la Bourse des Marchands—Propriété sur la Promenade Carondelet—Un terrain au coin des rues Conti et Miro.

Par le même—Trois esclaves de la succession Poindexter.

Par A. Bouligny—Sept esclaves de la succession Reiband.

Par M. Barnett Jr., à midi, à son magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St-Louis—Meubles.

Politique Anglaise.

Nous avons reproduit, dernièrement, un article du *London Post*, qui indiquait des dispositions en apparence peu favorables au Sud de la part du ministère anglais. Lord Palmerston, chef du parti whig, qui avait paru, il y a six mois, disposé à traiter fort cavalièrement le blocus, s'est vu forcé de rester inactif afin de ménager le parti abolitionniste anglais, dont l'appui lui est nécessaire pour maintenir sa majorité dans la Chambre des Communes. C'est à ce motif seul que nous devons attribuer son refus de reconnaître les Etats Confédérés, son abandon au moins momentané des principes proclamés par lui en ce qui concerne le blocus, et sa longanimité à supporter les insolences yankées. Lord Palmerston est trop intelligent pour ne pas comprendre le rôle que les intérêts anglais lui prescrivaient de prendre; il ne peut se faire sérieusement illusion sur la question de l'approvisionnement de coton, et croire que l'Inde ou l'Egypte puissent remplacer les Etats Confédérés. S'il n'avait, ou qu'à peser les deux côtés d'une guerre avec les Etats-Unis, il n'aurait pas hésité à suivre franchement une politique anglaise au risque d'une rupture avec le gouvernement de Washington. Mais il tenait à ne pas heurter de front le préjugé puissant de l'abolitionisme, et, tout en se préparant à toutes les éventualités, il est resté dans un rôle purement passif, surveillant les événements et laissant s'accumuler les griefs de l'Angleterre, griefs que ses adversaires politiques, les tories, se sont empressés de mettre en relief.

Le parti des tories ou des conservateurs, qui est le parti des lords, a toujours été excessivement jaloux de l'honneur national et il se montre d'une susceptibilité ombrageuse sur toutes les questions qui touchent à la suprématie de l'Angleterre sur les mers. Déjà le *Herald*, organe de lord Derby, a fait la guerre à Palmerston pour n'être pas intervenu en faveur des navires anglais, saisis par les croiseurs de Lincoln et déclarés de bonne prise par les tribunaux de New-York. Il ne veut pas que les intérêts maritimes de l'Angleterre soient à la merci de juges élus, dont les décisions, dit-il, sont à l'adresse de la populace new-yorkaise. Il n'est pas difficile de deviner quelle sera l'attitude de ce journal, vu tranchée sur la question des navires, capturés en temps de violer le blocus, ce journal saisira avec empressement le prétexte que M. Seward vient de lui fournir par l'arrestation de MM. Slidell et Mason en pleine mer à bord d'un steamer anglais. L'organe des tories va jeter feu et flammes et il ne manquera pas d'exploiter contre le ministère le sentiment d'orgueil national, qui forme un des traits saillants du caractère anglais.

Les deux mobiles les plus puissants qui ont de ressort aux luttes politiques en Angleterre, sont l'honneur national et l'intérêt. [illegible] adversaires de Lord Palmerston, qui ne [illegible] travailleront-ils, déjà, à démontrer [illegible] anglais n'ont pas à redouter les [illegible] guerre avec les Etats-Unis [illegible] souffrent plus du maintien [illegible] actuel qu'ils n'auraient à [illegible] de la guerre.

[illegible] article, consacré à cette démonstration, le *Herald* dit qu'il ne conseille pas la [illegible] mais que ni la politique ni les intérêts [illegible] ne rendent nécessaire de l'éviter au [illegible] de concessions humiliantes. Cet article, [illegible] quelque temps avant l'outrage fait au pavillon anglais, aura peu disposé les lecteurs du *Herald* à courber la tête devant cette nouvelle insulte qui comble la mesure. Si le cabinet Palmerston ne prend pas le parti de demander une réparation éclatante, il est certain qu'il risque son existence, car ses adversaires en feront, dans le parlement, une question de cabinet, et ils auront pour eux l'appui de tous les membres des districts manufacturiers.

Voici les principaux passages de l'article en question:

"Notre commerce avec l'Amérique est réduit à presque rien. De cette millions de livres sterling, en neuf mois, il est tombé à cinq et demi, et il n'est pas probable qu'il se relève tant que le blocus continuera et tant que le Nord maintiendra le tarif Morrill. Ce n'est pas une raison pour que nous désirions une guerre ou pour que nous la déplorions moins qu'à nous ne l'eussions fait s'il en eût été autrement. Mais afin que les Américains ne se bercent pas de l'idée qu'ils sont nos meilleurs clients et qu'en conséquence ils peuvent se comporter envers nous suivant leur bon plaisir, il est bon qu'ils sachent que nous avons déjà souffert par leur querelle autant que nous aurions souffert par une guerre déclarée, ou presqu'autant. Prenant les quatre principales classes d'exportations aux Etats-Unis nous trouvons que la diminution a été pendant les neuf premiers mois de l'année comme suit:

	1860	1861	Diminution
Total	£10,960,771	£4,498,469	£6,462,302

"Ainsi par suite de la guerre civile en Amérique, nos exportations pour ce pays ont diminué de près de 60 pour cent. Nos importations subiront, naturellement, dans les six mois qui commencent en septembre, période de l'exportation du coton, une réduction encore plus considérable. Par l'état de choses actuel, nous perdons donc plus des trois quarts des avantages de notre commerce avec l'Amérique! Que pourrions-nous perdre de plus par la guerre? N'est-il pas vraisemblable que nous y gagnerions au contraire? Y a-t-il un homme dans les Etats du Nord assez ignorant du commerce entre l'Angleterre et l'Amérique pour ne pas savoir qu'une très grande partie de son commerce d'exportation, et certainement la plus importante partie de son commerce d'importation, se font avec le Sud, même quand c'est par l'intermédiaire du Nord. Le Nord, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas guerre, nous est pratiquement bien *fermé* grâce au tarif Morrill. Le Sud, si nous restons neutres, nous est fermé par les navires du Nord, *qui seraient capturés ou échoués avant qu'une guerre entre ce pays ou le Nord eût duré six semaines.*

Si, donc, nous assurons que la moitié de nos exportations et un quart de nos importations se font avec le Nord, les exportations seront réduites d'au moins moitié, les importations resteront probablement les mêmes; nous avons ainsi à perdre par la guerre un quart de notre commerce total avec l'Amérique tel qu'il était en 1860, et nous regagnons de suite moitié de nos exportations et les trois quarts de nos importations, qui ont constitué cette année en produits du Sud ou en marchandises anglaises destinées à la consommation du Sud. En ce qui concerne le commerce, les américains (du Nord) ne nous tiennent pas en leur pouvoir. D'abord, nous n'avons pas avec le Nord de commerce qui vaille la peine d'être gardé; en second lieu, la guerre nous ouvrirait un commerce direct d'une grande valeur avec le Sud. Considéré simplement au point de vue commercial, il est même possible qu'une guerre avec le gouvernement de Lincoln fût un BIENFAIT pour les manufactures de ce pays.

Nous espérons que nos confrères transatlantiques prendront note de ce fait, et se mettront dans l'esprit que la patience et la longanimité que la Grande Bretagne pourra continuer à montrer envers *les hommes téméraires et insolents qui malheureusement gouvernent et représentent les Etats du Nord*, sont dues aux égards pour des relations de race, et, pour des considérations [illegible] de la tache de l'esclavage, et non pas à des considérations commerciales. A. [illegible] que l'*honneur le permettra*, nous éviterons de venger sur les Etats du Nord les outrages illégaux et le langage impertinent de leurs gouvernants, de leurs ambassadeurs et de leurs officiers; mais nous ne voulons pas qu'ils attribuent la patience pleine de dignité et la longanimité de l'Angleterre à un motif erroné, et surtout à la crainte de nuire à des intérêts qui n'auraient certainement pas à souffrir de la guerre.

Nous espérons qu'on comprendra nos paroles, [illegible] nous sommes à les voir mal interprétées. Nous savons bien que certaines personnes nous accuseront de chercher à exciter le peuple de ce pays à faire une guerre en faveur de nos intérêts ou pour satisfaire "notre haine contre des institutions libres." Nous repoussons l'accusation dès à présent afin de ne pas être contraints plus tard à y prêter attention. [illegible] déplorons la guerre en tout temps quand [illegible] peut être évitée sans encourir de pires [illegible] déplorons par dessus tout une [illegible] peuple auquel nous sommes [illegible] la victoire est trop [illegible] et quand elle doit [illegible] pour les défenseurs d'une [illegible] anglais. Mais nous [illegible] danger de guerre vient de [illegible] et des calculs dépravés de [illegible] de l'opinion publique dans les [illegible] Nord, et nous voulons les avertir, [illegible] leurs amis en Angleterre, que leurs [illegible] sont complètement erronés; qu'ils [illegible] un peuple anglais tout le mal [illegible] en leur pouvoir de faire, et que pour [illegible] une guerre serait réparer le plus grand [illegible] de dommage matériel qu'ils nous ont [illegible] cette époque cela à temps, nous [illegible] que la paix pourra être maintenue; [illegible] les deux nations et retombera sur ceux dont les [illegible] présente l'auront troublée, et nous [illegible] ont apporté les provocations aussi [illegible] que cela était possible. C'est à eux [illegible] qu'il faudrait adresser des remontrances en faveur de la paix.

Par le Telegraphe.

DEPECHES [illegible] A L'ABEILLE

ANALYSE DU MESSAGE DE LINCOLN.

Memphis, 4 décembre.—*Le Republican*, de St-Louis, du 4 courant, contient le message de Lincoln; en voici l'analyse:

Au commencement de son message exprime la crainte que les relations existantes entre le gouvernement fédéral et les nations étrangères ne soient pas sur une base d'amitié aussi ferme qu'elles devraient l'être; cependant il espère et est convaincu que le meilleur moyen de rétablir le commerce, par lequel elles puissent obtenir leur approvisionnement de coton, est la préservation de l'Union. Il recommande, comme mesure militaire, de relier par un chemin de fer l'Est du Tennessee, l'Ouest de la Caroline du Nord et le Kentucky avec les autres parties de l'Union et il suggère différentes lignes pour la construction de ce chemin. Il pense que le Kentucky coopérera avec le gouvernement pour la construction immédiate du chemin.

Il propose de payer une indemnité au propriétaire du navire anglais *Perthshire* qui a été détenu à tort par le steamer *Massachusetts* pour une violation supposée du blocus. Il renouvèle son accusation de piraterie contre les corsaires, et il a fait donner pour instructions aux capitaines des navires fédéraux de capturer toutes les prises faites par les pirates. Il parle avec fortuitude du nombre des troupes offertes au gouvernement, mais il conseille l'organisation de la milice et déclare que la sécurité du pays l'exige. Il dit que l'organisation actuelle de la marine est défectueuse et il recommande des améliorations.

Il recommande la codification des lois des Etats Unis, dit qu'il s'est abstenu d'établir des cours dans les Etats révoltés pour faciliter le recouvrement des créances, dans la crainte d'assumer un pouvoir arbitraire, et il espère que le Congrès saura établir un arrangement provisoire.

Il dit que le déficit dans le département des postes pour la présente année fiscale est de plus de cinq millions cinq cent mille dollars, mais il espère qu'il y aura une amélioration l'année prochaine.

Il propose des négociations avec la Virginie dans le but d'obtenir une rétrocession de la partie du district de Colombie qui a été cédée à la Virginie, et il dit que cette cession a été peu sage et dangereuse. Il se plaint de ce que les recettes du bureau des terres et du bureau des brevets d'invention aient grandement diminué par suite de la rébellion, et il demande que le bureau des pensions soit considérablement étendu, parce que de nombreuses demandes, provenant des éventualités de la guerre, ont déjà été faites.

Les relations du gouvernement avec les tribus indiennes ont été troublées par l'insurrection, spécialement dans l'intendance du Nord. Le Nouveau Mexique, le territoire indien et le Sud du Kansas sont au pouvoir des insurgés, et les nouveaux agents n'ont pu gagner leurs postes, tandis que les anciens agents ont embrassé la cause de l'insurrection. Il a appris que ces indiens sont organisés en forces militaires et attachés à l'armée des insurgés, mais il croit que la présence d'une armée fédérale ferait cesser toute démonstration hostile.

Il recommande l'organisation d'un bureau d'agriculture et de statistique, et félicite le pays de l'exécution des lois et de la suppression de la traite des nègres.

Les territoires de Colorado, de Dacotah et de Nevada sont organisés, mais le levain de la trahison y fermente.

Il recommande au Congrès de prendre en considération les intérêts du District de Colombie et se plaint de ce que l'insurrection ait causé beaucoup de souffrances et de sacrifices aux habitants du district.

Un plan pour la confiscation des esclaves est recommandé. Il propose que le Congrès accepte des esclaves des Etats en suivant un mode d'évaluation, au lieu de contributions directes, et que ces esclaves, par l'acceptation du gouvernement général, soient affranchis et envoyés comme colons sous un climat qui leur convienne. Il propose d'établir des colonies de noirs libres avec ces deux classes; quelques-uns des territoires qui seront ultérieurement acquis, et il recommande au Congrès de prendre des mesures immédiates, de faire les allocations nécessaires pour l'achat, et il se demande si ce n'est pas une nécessité absolue sans laquelle il est impossible de perpétuer le gouvernement.

Quant à la politique à adopter pour supprimer l'insurrection, il exprime la crainte que le conflit inévitable ne dégénère en une lutte révolutionnaire violente et sans merci. Il croit nécessaire de maintenir comme objet principal de la lutte l'intégrité de l'Union.

Pour sa part, laissant au Congrès toutes les opérations qui ne sont pas d'une importance militaire vitale, il prétend qu'il n'a pas outrepassé l'acte du Congrès qui confisque les propriétés employées à l'insurrection, mais il propose d'examiner s'il n'y a pas lieu de faire une nouvelle loi sur cette matière.

Il faut que l'Union soit préservée; il faut donc employer les moyens indispensables, et des mesures radicales atteignant les loyaux aussi bien que les déloyaux sont indispensables.

Il réitère ce qu'il a dit dans son message d'inauguration et dans son message à la session spéciale du Congrès, et il dit que le dernier rayon d'espoir pour la préservation de l'Union par des moyens pacifiques a disparu à l'attaque du fort Sumter.

Il passe en revue les événements et dit que la perspective de sentiments unionistes dans le Kentucky, le Maryland, le Delaware et le Missouri est considérablement éclaircie, il estime qu'un tiers des habitants de ces Etats sont parmi les insurgés. Il dit que les Unionistes de la Virginie occidentale sont maîtres de leur pays, et il se flatte de quelques avantages sur la rive occidentale, ainsi que d'avoir pris pied à Hatteras, à Port Royal, à Tybee et à l'île aux Vaisseaux.

Il a appris qu'il y avait des mouvements populaires en faveur de l'Union dans la Caroline du Nord et le Tennessee, et il en tire argument pour établir que la cause unioniste progresse dans le Sud.

Il complimente le général Scott et Mac Clellan; et il termine par des spéculations sur la supériorité du capital et du travail des Etats-Unis sur ceux des Etats du Sud.

DE RICHMOND.

Congrès.

Richmond, 6 déc—Thomas H. Harris, du Missouri, a pris aujourd'hui son siège au Congrès. Le Président a retourné au Congrès, avec son approbation, la résolution votant des remerciements au major général Polk et aux brigadiers-généraux Pillow et Cheatman, ainsi qu'aux troupes qu'ils commandent, à propos de la victoire de Belmont.

MM. Chorke et Peyton, élus sénateurs par la législature du Missouri, ont été admis à prendre leurs sièges comme délégués de l'Etat.

DE NASHVILLE.

Nashville, 6 déc—Il y a quelques jours, le colonel Forest prit 600 hommes, et partit de Princeton, Ky., pour faire une expédition sur la rivière Ohio. Il visita d'abord Ashlysburg, sur la rivière Verte, où on avait dit qu'il y avait de nombreuses troupes yankees, mais il n'y trouva personne. Il poussa alors jusqu'à Henderson, où il arriva le 28, mais l'ennemi s'enfuit à son approche. Il retourna à Princeton le 29.

Un détachement de yankees a fait une descente sur Caseyville, comté de l'Union le 30, et y a volé environ 100 porcs et plusieurs boeufs. On a su depuis que les porcs appartenaient à des Unionistes. Le chirurgien Van Wicke, du régiment de Forrest, a été tué dans le comté de Crittenden, le 30, par un Lincolniste nommé Best, qu'il voulait arrêter. Best s'est échappé.

Le chirurgien Van Wicke était de Hauteville, Alabama.

DE MEMPHIS.

Memphis, 6.—Mercredi, dans l'après midi, un steamer fédéral, avec un drapeau parlementaire, rapporté à Columbus 150 prisonniers du camp Jackson, avec leurs fusils et équipements. On nous les renvoyait parce que Jackson a relâché les prisonniers fédéraux.

Jeudi, les chaloupes canonnières Polk et Jackson ont fait une nouvelle démonstration sur le camp Holt, et ont tiré sur les Fédéraux qu'elles ont chassés de leurs tentes. La perte n'est pas connue. Le général Jeff. Thompson fortifie New Madrid et ne montre aucune appréhension d'être inquiété dans cette place. Le général Polk est entièrement rétabli, et il a repris le commandement à Columbus. On parle à Columbus d'une attaque probable sur Paducah.

LE MESSAGE DE LINCOLN.—Le *Columbus News* nous annonce que Lincoln, dans son message au Congrès fédéral, demande modestement 750,000 volontaires de plus et $750,000,000.

—Le pauvre homme! Quand en aura-t-il assez!

LES ILES DE L'ATLANTIQUE.—Nous lisons dans le *Courier* de Charleston:

Le steamer *Gen. Clinch* est arrivé ici samedi de l'île Johnson et du voisinage. Les Lincolnistes n'ont pas été plus loin que l'île Fenwick, et il n'y a eu rien d'important. Tout le coton et toutes les provisions sur les îles Hutchinson et Fenwick ont été incendiés jeudi dernier.

ESCARMOUCHE PRES DE MANASSAS.—On lit dans le *Petersburg Express* du 30 novembre:

Nous avons la satisfaction d'annoncer encore un complet d'une escarmouche dans laquelle le 1er régiment de cavalerie de la Caroline du Nord s'est distingué.

Mardi dernier, au point du jour, le colonel Ransom, avec un corps de sa cavalerie, qui engage un avant-poste près de Centreville, partit en reconnaissance. Il n'était qu'à quelques milles quand il rencontra le 3e régiment de cavalerie de la Pennsylvanie, colonel Averill. Les Caroliniens, sur l'ordre de leur colonel, chargèrent les ennemis, en tuèrent 106 et firent 26 prisonniers; ils s'emparèrent aussi d'un grand nombre de chevaux d'armes et d'équipements. Les Pennsylvaniens furent mis en complète déroute et se sauvèrent en ramassant leurs morts et leurs blessés. Les Caroliniens n'ont pas eu un seul homme tué.

UN TROU DANS LE FORT PICKENS.—Le correspondant de l'*Advertiser and Register* lui écrit de Pensacola que nos canons ont fait au fort Pickens une brèche par où une charrette pourrait passer.

AUTRE EXPLOIT DE JEFF. THOMPSON.—Il y a quelques jours, dit la *Columbia News*, le général Thompson captura le bateau à vapeur *Empress* qui allait de St-Louis à Caire. Jeff fit l'équipage prisonnier, s'empara de 460 chevaux qui étaient à bord et de divers objets de valeur, puis mit le feu au bateau.

RAPPORT D'UN VOYAGEUR.—L'*Avalanche* publie le rapport d'un voyageur, habitant de la Nouvelle-Orléans, qui est arrivé à Memphis venant de St-Louis. Nous en extrayons les passages suivants:

Il a examiné les canonnières fédérales et les mortiers et son opinion est que les mortiers peuvent les couler toutes à l'exception peut-être du *Benton*. Il dit que les Fédéraux ont un lot de ce qu'ils appellent des pontons, dont le fond est blindé en fer, et qui sont destinés à être ancrés devant Columbus pour bombarder cette ville. Ces pontons seront remorqués par des bateaux à vapeur.

A St. Louis tout est calme: on ignore le nombre de soldats que contient la ville et la nature des défenses. Le sentiment unioniste est en baisse; il y a beaucoup de partisans du Sud.

Dans l'Illinois l'on est très excité contre le Sud, les Lincolnistes veulent une guerre d'extermination pour en finir avec l'esclavage. Mais il y a, cependant, un certain nombre de partisans du Sud, ou les appelle sécessionistes; dans le comté de McDonough il y en a mille.

Les Fédéraux évaluent les forces confédérées à Columbus à 25,000 hommes et disent qu'il est inutile d'attaquer si l'on n'a pas 75,000 hommes. Si l'attaque est repoussée, cela donnera une grande force au parti de la paix. Le porc se vend à McComb, comté de McDonough, à deux cents la livre, le blé à 45 cents et le maïs à 9 cents.

CHRONIQUE LOCALE.

Un affidavit un peu trop précipité.—S. Cohn, étant un peu en gaîté jeudi soir, et portant sur lui la modeste somme de huit cents piastres, alla dans plusieurs maisons de plaisir au coin des rues des Remparts et de St-Pierre. Tout à coup il s'aperçut que les huit cents piastres avaient disparu. Frappé de stupeur, il courut au bureau de police et fit appel à la loi, déclarant qu'il pouvait indiquer la maison où il avait été volé et la femme qui avait commis le vol. Le lieutenant Russel se rendit avec lui à l'endroit désigné et fouilla toute la maison, mais sans rien trouver. Cependant, cédant à l'accent convaincu du plaignant, il emmena les femmes qui occupent la maison à la calebousse, où elles passèrent la nuit dans une position fort peu agréable.

Hier matin, Cohn s'en vint tranquillement au bureau de police, et annonça avec beaucoup de calme et d'un ton très naturel, qu'il avait retrouvé ses huit cents piastres, qu'il avait tout simplement oubliées dans une autre maison.

La candeur de cet aveu n'a pas paru donner une satisfaction suffisante aux pauvres filles qui avaient passé la nuit en prison, pendant que lui couvait tranquillement ses vin dans un bon lit. Aussi, est-elles dit, en s'en allant, qu'elles étaient bien déterminées à intenter un procès en dommages contre Cohn.

Un tigre tué par une tigresse.—John M. Miller, l'un des bandits les plus tristement célèbres de la Nouvelle-Orléans, vient d'être tué par sa maîtresse, également connue pour son caractère brutal et féroce, en même temps que pour sa force peu ordinaire. Il suffira de dire qu'elle se battait avec les hommes les plus forts et les plus résolus, et avait rarement le dessous. Elle se nomme Marie Jane Jackson, alias Pricktop. Miller n'avait plus qu'un bras. Il avait été amputé au bras gauche à la suite d'une des nombreuses rixes à coups de couteau et de poignard qu'il avait fréquemment avec d'autres bandits de son espèce. Ces deux êtres si bien assortis vivaient en famille, à Freetown, juste au dessus de Gretna, de l'autre bord du fleuve, et le voisinage était chaque jour témoin de leurs horribles querelles, presque toujours sanglantes.

Cependant, bizarrerie inexplicable, ils ne pouvaient vivre l'un sans l'autre. Il y a environ trois mois, dans une de ces querelles d'amoureux, Marie Jane Jackson saisit un couteau et lui en porta neuf coups, puis elle s'enfuit chez la vieille tante, en ville. Il se rétablit de ses blessures, se mit à sa recherche, et bientôt recommencèrent les recommencements leurs combats et leurs amours.

Ce drame continu vient d'avoir son dénouement. Jeudi, vers 8 heures et demie, Miller rentra chez lui avec une forte entaille et la montrant à sa maîtresse, lui dit qu'il l'avait achetée pour elle et que désormais il s'en servirait pour la corriger. Et il commença à l'en frapper.

Tous deux étaient à moitié ivres. Celle-ci cependant se précipita sur lui, lui arracha le fouet de la main et le mit dans un coin. Tous deux ne furent à gagner le fouet et l'un frappe cinq fois. Il s'en saisit un couteau, une autre bataille a eu lieu, s'empara du couteau et l'un frappe cinq fois. Il n'a survécu que sept heures à ses blessures. Mary J. Jackson n'a pas essayé de s'enfuir. Elle a été arrêtée et est sous la garde du shérif Guy Dreux, de la paroisse Jefferson. Le coroner Ben Young a reçu avis de l'enquête, et il s'est mis en devoir de former un jury. L'enquête aura lieu la semaine prochaine.

Mary Jackson, femme de mauvaise vie, avait déjà tué en 1858 un forgeron nommé Laurent Fleury, et elle n'a échappé alors à une condamnation que parce que l'examen des blessures n'ayant pas été fait avec assez de soin, le docteur ne put pas affirmer avec certitude que la mort n'avait pu être causée que par ces mêmes blessures.

Quant à Miller, il avait lui-même passé 2 ans dans la prison de Pâques, pour tentative d'assassinat, et on croit si était devenu portier de notre prison.

C'est de là que date leur connaissance.

Première Cour de District.—*Juge T. W. Collens*—Une nouvelle audience a été occupée à Mme Wm Powers, convaincue de vol.

Ont été condamnés—Léon Bianca f. d. c. l., pour parjure, à 6 mois de pénitentiaire et à une amende de mille piastres.—Pryor Williams h. d. c. l., pour avoir recélé sciemment des objets volés—à quatre mois de pénitencier.

John J. Burnett, convaincu d'assaut et batterie sur la personne de C. C. Ellis, cinquante piastres d'amende ou à huit jours de prison.

Alice Neville et sa fille Ellen, à deux mois de détention dans la prison de paroisse, pour avoir volé à Mme A. B. Jones un bon confortable de $20.

Le capitaine W. M. Wadding,—pour assaut et batterie, à $15 d'amende.—E. L. Melones, pour même cause, à $25 d'amende.—André Padron, pour même cause, à $25.—B. Valentine, même cause, $5.

Une erreur.—Le check contrefait de S. F. Costerot, sur la Banque de la Louisiane, dont nous avons parlé hier, était de $230, et non de $3, comme nous l'avons écrit par un lapsus calami.

Cour du recorder Gastinel.—Michael McCoo a été mis en liberté hier matin. Il avait été arrêté pour le meurtre de Leeson, mais l'enquête du coroner le jury a déclaré que Leeson a succombé par suite de blessures faites par des inconnus, et aucune charge n'a jamais été portée contre McCoo. Dans ces circonstances, McCoo aurait pu être remis en liberté plus tôt.

John Alderfe, accusé d'avoir volé une pendule à Mme Rut Looken, a répondu qu'il ne l'avait pas prise, mais retenue en garantie du paiement de son loyer quand elle a déménagé.

John Eager, accusé d'avoir donné des coups de canne à Pat Leonard, a fourni caution pour sa comparution.

John Gonzales, accusé d'assaut et batterie, et Pat Callahan, accusé d'avoir insulté Jos. Rousseau, h. c. l. ont été renvoyés de la plainte, les plaignants ayant fait défaut.

Produits de l'Ouest et de la Côte.

Du Kentucky—2,699 boisseaux maïs, 169 sacs pommes de terre, 173 barils farine, 580 sacs son, 51 barils pois, 93 tierçons riz, 95 barils pommes, 9 balles foin, et autres articles.

De Vicksburg—Maïs, foin, avoine, pommes de terre, pois, pommes et autres articles.

De la Côte—Du sucre et de la mélasse.

Par le chemin de fer des Opelousas—Sucre et mélasse.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

XIV.

LE PELERINAGE.

Les derniers jours du mois d'août avaient amené de fréquents pèlerinages à *Notre-Dame-des-Vertus*, dont s'approchait la fête.

Un pèlerinage était alors une affaire sérieuse et réglée, comme les choses positives de la vie; on devait se rendre à certaines époques de l'année à la chapelle de tel ou tel saint des environs de Paris. Seulement on s'arrangeait de manière à faire autant que possible de cette petite excursion religieuse une promenade d'agrément. La cour en donnait l'exemple; reines et duchesses allaient, en léger et sémillant cortège, porter leurs cierges et leurs prières aux autels des champs.

Ainsi, à Aubervilliers, où se trouvait l'image de la Vierge vénérée, il allait et venait en ce moment beaucoup de monde de la ville. Bien que *Notre Dame-des-Vertus* protégeât particulièrement le jardinage, en faisant croître dans les enclos d'alentour des fruits et légumes de première qualité, on voyait sur son chemin de brillantes cavalcades, de riches équipages.

Un massif de grands arbres qui s'élevait à peu de distance de la chapelle, et dont le centre offrait un abri commode, avait été retenu par des domestiques envoyés en avant, et garni de sièges et de table pour des personnes de qualité qui devaient venir s'y reposer. La précaution n'avait rien que de naturel dans ce lieu de dévotions, où les fidèles survenaient campaient partout au grand air.

A midi, on vit s'arrêter devant cet abri de verdure un lourd carrosse.

Il en sortit d'abord, avec l'aide de deux forts laquais qui le soutenaient, le grand aumônier Ravendan, en ce moment visité par sa goutte.

Puis la baronne de Chantal, dont le doux visage, d'une blancheur d'albâtre, ne se détachait que par quelques boucles blondes, par des yeux bleus et de légères teintes rosées, des béguins de linon diaphane qui l'encadraient.

Avec elle, la chanoinesse de Mireville, portant exactement le même costume mystique, la coiffe blanche, la robe de laine blanc, au milieu desquelles toutefois sa figure, charmante aussi, mais rieuse et sensuelle, formait autant de contraste que celle de madame de Chantal semblait bien faite pour ces modestes voiles.

En même temps que, la jeune chambrière Marthine sortit du siège où elle avait pris place à côté de Durand, amené au village pour le service des dames.

On descendit ensuite des caisses et de l'impériale de la voiture, des paniers de provisions, des objets de toilette et une grande malle sur laquelle madame de Chantal veillait particulièrement, parce qu'elle contenait des vêtements pour les pauvres vieillards de l'hospice des Aubervilliers.

Au bout d'une heure et demie à peine, il était tellement temps d'arriver, la chaleur de midi étant lourde à porter pour les honorables clients.

—Monseigneur Ravendan a grand besoin de se reposer, dit la chanoinesse; sa révérence est tout essoufflée.

—Un peu, avoua l'aumônier.

—Aussi, reprit madame de Mireville, monseigneur n'a cessé de réciter des psaumes tout le long de la route....... et avec le mouvement de la voiture.......

—Enfin, dit Marthine en se précipitant d'interromper, nous n'avons pas versé!

—Non, sans doute, dit la chanoinesse.

Cette sage jeune fille, dit l'aumônier en montrant la chambrière, m'avait prié de réciter pour....... —C'est lui.

—Alors, étant dans un grand repentir de son infamie, comment avez-vous fait, chanoinesse, pour ne point le quitter?

—Ah! vicomte, la femme la plus sage est fait autant à ma place: une fois qu'on l'a porté, on ne peut plus s'en séparer?

Ils se perdirent sous l'ombrage du sentier en continuant l'entretien.

(*A continuer.*) CLEMENCE ROBERT.

[illegible] des pommes sur la route, parce que, sans cela, le cheval gris pommelé, qui est ensorcelé, en venant aux abords d'une chapelle, nous aurait indubitablement versés.

—Ah! ça se peut, monseigneur.

—C'est presque sûr, chanoinesse.

Durand emmena l'équipage dans quelque auberge; et Leurs Seigneuries entrèrent dans le massif de verdure préparé pour les recevoir.

Marthine, après avoir accommodé les coiffes de linon de ces dames, dérangées dans la route, et un peu retapé la coiffure du grand aumônier, servit une collation qu'on prit avec beaucoup de plaisir entre le *Benedicite* et les grâces.

Ensuite madame de Mireville, étendue sur son siège, regardait à travers le feuillage le tableau qu'offrait cet antique village, pieux et guerrier, autrefois saccagé dans une mémorable lutte des Bourguignons et des Armagnacs, rebâti par les seuls deniers des pèlerins, couvert de ruines féodales et des plus beaux produits des jardins, et qui, dans cet instant, présentait tout le mouvement de la vie parisienne.

—Que de monde! dit-elle, et les jolies boutiques d'images, de chapelets, de pêches, de raisins!..... Il me semble que je vois passer sur la promenade des figures de connaissance.

—Assurément, dit l'aumônier, *Notre Dame-des-Vertus* fait naître de beaux fruits pour la richesse de l'homme des champs et pour nos desserts: nous devons les uns et les autres bénir la main qui nous nourrit.

—Et nous aurons très-beau temps, dit la chanoinesse.

—Quel dommage seulement, dit madame de Chantal, que monseigneur François de Sales ne soit pas avec nous!.... Ah! il est tout absorbé dans sa tristesse.

—Oui, dit l'aumônier, depuis la mort de son ami, de ce digne capitaine de Rosny, disparu il y a huit jours, et mort sans doute!

—Mort trop certainement! dit la chanoinesse, car il a été jamais autrement abandonné et son poste d'honneur et son noble père..... Et dont, par surcroît de malheur, on n'a point retrouvé le corps.

—Monseigneur de Sales, reprit la baronne, au milieu de sa douleur, est encore parfois forcé de s'oublier lui-même pour donner des consolations aux nombreux amis de Georges de Rosny.

—C'est un deuil public, ajouta l'aumônier. Le roi regrette profondément son brave capitaine aux gardes, et toute la ville avec lui.

—Mais il nous faudra bien parcourir le village pour jouir de ce coup d'oeil de fête, dit vivement la chanoinesse. Dans ce moment, monseigneur sera sans doute reposé?

—Et nous irons de bonne heure à la chapelle, dit madame de Chantal, pour y déposer nos offrandes et y recevoir la bénédiction... De là......

—De là, dit le prélat, nous reviendrons dîner.

—Oui, monseigneur, dit la baronne, mais j'irai ensuite à l'hospice des vieillards, où ma visite sera peut être un peu longue.

—Ainsi, voilà notre journée réglée, dit la chanoinesse.

—Pas tout à fait, répondit madame de Chantal; j'ai autre chose à faire ici...... Mais nous verrons!

Madame de Mireville, distraite, se penchait de nouveau entre les branchages.

—Mais vraiment oui, dit-elle, il y a ici plusieurs personnes de notre société...... J'aperçois certainement le vicomte de Chaumoix.

—Un digne royaliste comme son père, dit l'aumônier.

—Il a l'air de chercher quelqu'un du regard, dit la baronne.

—C'est moi, sans doute, répondit madame de Mireville. J'ai dit hier que je viendrais ici.. la vicomte veut peut-être me conduire près de sa mère....

—C'est probable, reprit l'aumônier en souriant; alors, chère madame de Mireville, il faut vous montrer, pour lui épargner une recherche vaine.

—Vous croyez, monseigneur?

—Sans doute, ajouta malicieusement le prélat, ses sentiments lui méritent une telle faveur...... je parle de ses sentiments de fidélité au roi.

La chanoinesse, en sortant du massif, fut en effet saluée par le vicomte de Chaumoix. Mais tous deux, au lieu de se diriger directement vers le centre de la fête, prirent un long sentier ombreux pour s'y rendre.

Le prélat resta seul dans le massif avec madame de Chantal, vida un dernier verre de vin de Bordeaux qui avait été servi à la collation. Puis, après une minute de réflexion, il prononça d'un ton grave:

—Ce vin est excellent, mais aucun cependant ne vaut celui qui se boit...... vous savez, dans cette antique coupe d'argent de Lescalles......

—Que vous vendez l'enchanteur Morgan, dit la baronne.

—Oui...... seulement ce vin là......

L'aumônier accent le doigt auprès de son cerveau.

—Alors un peu de magie s'y mêle peut-être lorsqu'il coule dans cette coupe.

—Je ne dirais pas non.

—Prenez garde au diable, monseigneur!..... il vous a déjà bien tourmenté.

—En tournant mon bréviaire à l'envers ou le couvrant de grimoires..... Mais cela n'arrive plus depuis que je le fais lire par mon valet dans l'antichambre.

—Dans le temps, vous en avez été fort en peine.

—C'est vrai...... Mais je dois dire que si messire Satanas a fort abusé de moi avec mon bréviaire... il me console aujourd'hui avec ma coupe.

—Tant mieux, monseigneur.

—Mais vous pensez à tout, baronne. A Paris, dans votre maison d'orphelines, vous donnez vos soins à l'âge le plus tendre; et voici qu'en venant à Aubervilliers, vous apportez cette grande malle de vêtements à l'hospice pour les vieillards qui achèvent d'y mourir.

—Ah! c'est qu'ils doivent en avoir grand besoin.

—Oui, la maison est obérée et leur offre peu de ressources.

—Puis, j'ai remarqué que les pauvres, dans leurs besoins, négligent surtout leurs vêtements, ne songent guère à leur tenue, même dans ce qui ne coûte rien...... Sur ce point de la personne est pourtant une *demi vertu* selon Saint Augustin.

—Vous êtes fort nourrie de l'esprit de ce grand saint.

—Il m'a appris à être indulgente envers les faibles, les pécheurs, et je lui ai de grandes obligations pour cela.

—Allons, c'est bien! *Notre Dame des Vertus* nourrit les pauvres dans ce pays; *Notre Dame de Bon Secours* les habille!

—Ah! monseigneur, ce rapprochement......

—Est très juste, en vérité!

—Hélas! non...... moins encore que vous ne pensez...... Car, s'il faut vous faire une confession, j'avouerai que je ne suis pas venue ici aujourd'hui tout à fait pour l'accomplissement du pèlerinage, ni pour porter ce don à l'hospice du village.

—Est-ce possible, baronne?

—J'y suis venue pour me rapprocher d'une autre infortunée, qui, sur un message de moi, viendra, je l'espère, m'y rejoindre.

—Une autre infortunée?

—Mon Dieu! oui..... et que ne peut malheureusement soulager ni le pain ni le vêtement qu'offre la charité.

—Vous espérez pourtant l'assister?

—Je le tenterai.

—Alors, qu'importe, baronne? cela ne change rien à ce que je disais, puisque vous êtes toujours venue pour une bonne oeuvre.

—Monseigneur me flatte!

—Non, en vérité..... Je me le demande souvent...... comment avez-vous fait, dans le grand monde où le sort vous a placée, avec tant de charmes et de liberté, pour rester si sage?

—Sage!......

—Oui, je comprends, c'était naturel, avec des principes!...... Mais je veux dire, comment avez-vous pu passer la vie entière continuellement occupée à faire le bien?......

—Ah! cela est bien simple, toute autre en eût fait autant à ma place.

—Bah!

—La première fois...... peut-être par hasard...... j'ai secouru des malheureux......

j'ai vu alors des pleurs se sécher devant moi, et, je vous le jure, monseigneur, il y a là un si parfait, un si ineffable bonheur, qu'une fois qu'on l'a goûté, on ne veut plus y renoncer!

Le bon prélat fut assez ému pour ne répondre à madame de Chantal que par un regard d'admiration profonde.

Puis tous deux reprirent leur conversation, qui continua à être des plus édifiantes.

Pendant cela, la chanoinesse et le vicomte foulaient à pas lents la mousse fleurie de leur sentier.

—Oui, madame, disait le dernier, je suis venu aujourd'hui à Notre Dame des Vertus parce qu'on est sûr de vous rencontrer à tous les pèlerinages.

—Sans doute. Voyez ma croix de chanoinesse, dit-elle.

—C'est juste.

—J'ai fait mes dévotions en beaucoup d'endroits cette année.

—Les saints sont bien heureux.

—Il faut bien que j'aille les visiter en leur chapelle, ils ne la quitteraient pas pour venir à moi.

—Ah! c'est qu'ils sont de pierre.

—Je dois aller encore au Calvaire et à Saint-Martin des Champs.

—Voilà bien des saints et des saintes!...... Pour changer, ne ferez-vous point un pèlerinage à quelque autre divinité?

—Par exemple?

—A madame Cythérée.

—Bon Dieu! vicomte!

—Ah! elle offre un bien doux chemin pour y porter le bourdon et le camail garni de coquilles.

—La pensée seule en est coupable.

—Pour une fois!...... Vous époussiez seulement une fleur à son hôtel, un fil d'encens à sa statue, une obole à son temple!

—Vous ne m'engageriez pas à une offrande si profane, vicomte.

—Eh, et je voudrais bien être le jardinier qui fournirait la fleur.

—A brûler le parfum devant telle image!

—Je voudrais bien être le sacristain qui tiendrait l'encensoir.

—A faire ce don qui perdrait l'âme au lieu de la sauver.

—N'importe!...... je voudrais bien être le prêtre qui recevrait l'obole.

—Mais c'est affreux ce [illegible] vous me dites!

—Non, pas tant que cela.

—Comment?

—Si ce pèlerinage était si mal, vous ne l'auriez pas déjà fait.

—Ah! vicomte....

—Déjà fait.

—Je n'ai.....

—A la bonne heure.

—Vous forcez ma conscience.

—Comment, belle chanoinesse, avez-vous eu le courage...... de vous faire chanoinesse?

—Par grand amour de mon salut et piété.

—Les-vous à la faire des voeux......

—Oh! bien terribles.

—Alors comment êtes-vous assez bien inspirée pour les rompre?

—Ce n'est pas moi, c'est le ruban.

—Le ruban enchanté.... [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Revue de la Semaine.

Vendredi soir, 6 décembre.

Il n'y a pas eu de variations dignes de remarques depuis notre dernière revue; cependant le coton a été un peu demandé, et 1000 balles ont été vendues à terme. [illegible] Le tabac a été plus recherché, à [illegible] prix fermes. Nous apprenons qu'il y a eu des achats pour la France, l'Espagne, le Mexique et pour la consommation de la ville.—La mélasse s'est vendue à des prix plus faciles, mais elle est en hausse à la clôture.—Les farines s'est vendue en détail et a rapporté davantage.—Le maïs a trouvé plus d'acheteurs, à une baisse, au commencement de la semaine, mais a haussé plus tard.—Le stock de provisions est extrêmement faible et se détaille lentement aux prix antérieurs.

COTON—Il y a quelques demandes, mais il est peu de coton en vente que la qualité que l'on désire ne se trouve pas sur place. Les facteurs demandent 11 cts le middling. Les ventes de la semaine comprennent 10 balles à prendre sur la plantation, à 8 cts le middling; également, 1000 balles (dont 500 faites aujourd'hui) à livrer plus tard.

TABAC—24 boucauts d'admis et de rejetés, à 6¾ cts et 180 à —. Pour référence seulement

Factory Lugs	2¾	4
Planters' do	4	5
Inférieurs à ordinaire	5	7
Fair	7¾	8
Fine	8½	9¾
Choix, heavy & light	11	13

SUCRE—Prix plus pleins. Environ 6,000 boucauts. Prix à la clôture:

Inférieur	1¾	2
Ordinaire à bon ordinaire	2½	2¾
Fair à fully fair	3	3¼
Prime à choix	4	5
Jaune clarifié	5¼	6
Blanc clarifié	6½	7¼
Blanc séché au fourneau	—	8

MELASSE—Les opérations de la semaine comprennent environ 18,000 barils et 450 demi barils. Prix à la clôture: ordinaire, bonne qualité et choix 16 @ 17 et 17½ cts; la fermentée, 17 et 18 cts; bonne qualité à choix en baril, 22 cts.

FARINE—Approvisionnement plus modéré et faible demande à une hausse. Environ 2,400 barils et 400 sacs, à $1 l'ordinaire; $9 @ $9 25 la fine; $9 @ $9 37½ la marque; $10 @ $10 50 le low extra et $11 @ $11 25 l'extra de bonne qualité à choix.

MAIS—Il a été reçu moins de maïs; l'article a été peu recherché et a fléchi au commencement de la semaine. Le marché a ensuite été plus animé et une hausse a eu lieu. Les transactions de la semaine comprennent environ 12,500 sacs à 65 @ 70 cts l'inférieur mêlé et mélangé, 70 cts le mélangé blanc prime, 70 @ 75 et 80 @ 77 cts le jaune et blanc et de mélange. Le marché a clos aux prix les plus élevés.

SEIGLE—10 sacs à $2 25 le boisseau.

BLE—15 sacs de rouge et de blanc, à $2, 464 de rouge à $1 75 et 200 de rouge inférieur à $1 30 le boisseau.

AVOINE—Aucune vente. La dernière a eu lieu à 1 45 cts le boisseau.

SON—Baisse. 400 sacs, à $1 50 et 1803 à $2 les 100 livres.

FOIN—Nous cotons le foin du Sud à $35 @ $40 la tonne, suivant la qualité. 50 balles de Crab Grass ont été vendues à $30 et 200 à $3 la tonne.

GRAISSE—La prime en baril se détaille à 20 @ 20 cts la livre. Les dernières ventes ont eu lieu à 22 cts la livre.

BOEUF—Le bon mess rapporte de $20 @ $30 le baril, suivant la qualité. Il y avait, le 1er du courant, 658 barils dans les entrepôts d'inspection.

PORC—Le mess se détaille à $44 @ $45 le baril—Le stock, le 1er du courant, dans les entrepôts d'inspection, était de 3939 barils—le tout pour l'armée.

BACON—L'approvisionnement d'épaules, de plats côtes ribbed et de plats côtés désossés est épuisé. Les jambons passés au sucre se sont vendus (première main) à 26 cts, et, en détail, 18 @ 30 cts la livre.

BEURRE ET FROMAGE—Beurre de l'Ouest, 35 @ 40 cts la livre. Il n'y a pas de fromage sur le marché.

WHISKY—Il n'y a presque pas de stock. Le rectifié s'est détaillé à $1 @ $1 15 le gallon.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—La toile du Kentucky en détail, à 27 @ 25 la yarde, complant, le marché est bien approvisionné. Stock le 1er du courant, 1700 balles.—Les dernières ventes de corde de Kentucky ont eu lieu à de hauts prix. Stock le 1er du courant, 7000 pièces.—Corde d'emballage, 23 @ 25 cts la livre, la meilleure qualité, complant.

SACS EN FITRE—Les dernières ventes ont eu lieu à 30c comptant. Stock le 1er du courant, 1400 sacs.

CAFE—Le Rio peut être côté à 30 @ 35 cts la livre.

CHANDELLES—Light. 45 à 50. Le stock est très faible et en seconde main.

RIZ—Faible demande à 6¼ @ 7 le riz de la Caroline. Le stock est de 275 boucauts le 1er du courant.

HUILE DE GRAISSE—Il n'y a pas de graisse sur place.

HUILE DE GRAINES DE COTON—Le claridée s'est détaillée à $1 30 @ 1 75 cts le gallon.

SEL—Les détaillants approvisionnent leurs clients à $10 le sac, $11 @ $11 50 le sac de six et d'autres de deux boisseaux de sel mâché, en tout en ville.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 7 décembre 1861.

Arrivé pendant la semaine: 2,160 boeufs de Texas et d'autre, 1,279 moutons et 734 veaux. Le montant du bétail vendu est de 1,788 boeufs du Texas, 177 porcs, 150 moutons et 610 veaux: 1,254 veaux de Texas, 263 porcs, 160 moutons, et 267 veaux. Bons cotons

Boeufs de l'Ouest, 1re qualité		
2e qualité		
Boeufs du Texas, 1re qualité		
2e qualité		
Porcs, 1re qualité		
2e qualité		
Moutons, 1re qualité		
2e qualité		
Vaches et veaux		
Veaux, 1re qualité		

Consulat Général Mexicain.

Nouvelle-Orléans, Exchange Alley, No 43.

CE Consulat est notifié par les dépêches officielles reçues de Mexique, que le gouvernement de la République ayant été informé des services de M. le général F. Reiband, décide, vu les circonstances, de confirmer le consensus général au secrétaire investi des fonctions de son administration. Le Secrétaire de Bataillon.

Ce 5 décembre 1861

Commandant de Bataillon F. RUIZ, Secrétaire.

5 déc—8

Dons municipaux.

Les Dames de la rue de la Douane.... [illegible] est obligeamment autorisées à l'Etat hors de la... par le ... et indépendant de la Louisiane se réuniront dimanche prochain le 8 du courant, à deux heures, dans le temple maçonnique, rue de la rue St. Louis, rue Royale et de la Bourse.

Tous les membres actifs du Sup. Cons. sont priés d'assister à cette réunion, ainsi qu'à celles invitées.

Par ordre du T. III. F. James Foulhouse

S. P. S. Grand Commandeur

LOUIS DUFAU, 33ème

Grand Secrétaire

6 déc—2

Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

Avis aux Actionnaires.

A une Assemblée qui a eu lieu aujourd'hui, les Directeurs ont déclaré un dividende semi-annuel de 4 pour cent sur le capital, lequel dividende provient des dividendes du chemin et ... payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause à partir du 16 courant.

ALFRED BOURGES, Secrétaire.

5déc—au 31 déc

RONDEAU DES ZOU! ZOU!

LE public est notifié que Mr Auguste Davis fait imprimer "le Rondeau des Zou' Zou" arrangé pour le chant avec accompagnement de piano. Samedi, le 15, il y sera lu, les vendus au profit des volontaires du Mississippi, et il déposera le montant à messieurs Benoist, Schaw & Co.

Nlle-Orléans, le 5 décembre 1861. 6déc—7t

Loterie de Dons Gratuits.

LES différents comités à l'Hôtel St-Louis prient les habitants de la Nlle-Orléans et de l'Etat, d'envoyer leurs dons le plus tôt possible, afin qu'ils puissent être classés étiquetés et arrangés dans le Bazar et afin d'éviter une accumulation de travail au dernier moment. 6déc—

COAL — LES soussignés offrent à vendre du charbon de Pittsburgh en lot de 1 à 5 barils. PAUL JUGE & FASSY, 62, Vieille Levée.

AVIS

Aux connaisseurs longtemps privés.

A vendre par G. A. BELOT.

SEPT MILLE SIX CENTS cigares des marques les plus recherchées, telles que—

10,000 Londres Cabanas,	10,000 Toreno,
2,000 Imperiales Cabanas,	2,700 Regalia Britanica
15,700 Imperialidad,	1,700 Turquia,
2,500 Cervantes,	500 Conchitas,
2,000 Intimidad	10,000 Breves Intimidad

G. A. BELOT, offre en vente, 200,000 cigares confédérés.

Fabricant rues Claiborne et Ste-Anne. 5 déc—1m

Société.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous le nom de Queyrouze Bros, et continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison Queyrouze et Longsdorff et au même local.

LEON QUEYROUZE.
PAUL QUEYROUZE.
Nos 8, 10, 12 et 14, rue St-Louis.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1861.

Aux Volontaires Français.

LE soussigné a l'honneur de prévenir les membres des Régiment et autres Compagnies, qu'il vient de se procurer une grande quantité de vareuses bleues et qu'il est prêt à les livrer à raison de $1 pièce.

Il tient aussi à leurs dispositions une grande quantité de guêtres à 75 cts la paire et de cordonnet pour pantalon.

CHARLES LEVY, 71, rue Dumaine entre Royale et Bourbon

6déc—6

Dames de la Providence.

LA fête patronale des Dames de la Providence sera célébrée, DIMANCHE, 8 du courant, à la Cathédrale. Le sermon sera prononcé par le Rév. Abbé Foucha. Il sera fait pendant le grand'messe une quête au profit de l'Asile des veuves et vieillards indigènes.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, le 6 janvier 1862, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 164, rue Baronne.

CHARLES D. ELDER, Secrétaire.

4 déc—au 6 janv

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain.

Nlle Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI 6 janvier 1862, de 10 heures du matin, à midi et quart, au bureau No 164, rue Baronne.

CHARLES D. ELDER, Secrétaire.

4 déc—au 6 janv

VIN MUSCAT—40 caisses vieux Muscat, à vendre par LOUIS F. MAZENT, 40 rue Toulouse.

MAISONS ET MAGASINS A LOUER.

Livraison immédiate.

Une maison très vaste, rue Toulouse, No 186.
Une maison rue St Pierre, No 161.
Une maison rue St. Pierre, No 151.
Une maison rue St. Pierre, No 157.
Une maison rue des Remparts, No 141.
Une maison rue Royale, No 227.

Livrables au 1er janvier 1862

Un magasin rue de la Levée, No 241, actuellement occupé par M. Marcos.

Pour les conditions, s'adresser à BERNARD AVEGNO, 60 rue Conception.

9nov—1m

ATTENTION.

Francis Fernandez encanteur, vend aujourd'hui, 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure des rues Douane et St. Louis, No 114—Une facture d'articles de ménage en fer battu—Aussi: vaisselle et articles de quincaillerie, marchandises sèches de saison, souliers pour hommes, femmes et enfants, linge fait, &c.

Domestique à l'encan.

McCERREN & LANDRY vendront à l'encan aujourd'hui, à 11 heures A. M., à leur magasin d'encan, à la salle Maçonnique, une jolie esclave, âgée de 20 ans, assez bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; elle parle l'anglais et le français, et est pleinement garantie. Voir l'annonce.

E. B. Sykes, encanteur, vendra, aujourd'hui à midi à bord de la goélette attachée au wharf de l'hôpital de la marine, de l'autre bord du fleuve, 300 barils de poudre à canon.

LE STABAT MATER.

Une répétition générale du STABAT MATER aura lieu, au Théâtre de l'Opéra, LUNDI, 9 du courant, à 6 heures du soir. Les amateurs sont instamment priés d'être exacts. Entrée par la rue Toulouse.

7déc—2

Compagnie de chemin de fer de la ville de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 6 décembre 1861.

LA compagnie de chemin de fer de la ville ayant appris que les tickets émis par elle pour la compagnie seulement, sont devenus un moyen de circulation dans la communauté et peuvent devenir un sujet de spéculation ou d'abus, à résolu que les tickets émis par elle ne seront plus reçus qu'en paiement de passage dans les chars et ne seront pas payés autrement; qu'aucuns autres tickets que ceux émis par la compagnie du chemin de fer de Carrollton, la compagnie de chemins de fer de la ville et les propriétaires d'omnibus ne seront reçus en paiement de passage.

7 déc—1m WM P. SINNOTT, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 6 décembre 1861.

LES actionnaires sont prévenus que l'impôt de guerre sur le capital de cette banque sera payé par la corporation et qu'ils sont par conséquent individuellement exemptés de payer ladite taxe.

L. BERNARD, Caissier

7 déc—6

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

LES actionnaires sont prévenus que l'impôt de guerre sur le capital de la compagnie sera payé par la corporation et qu'ils sont conséquemment exemptés de payer ledit impôt.

BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire

7 déc—6

SOCIETE SLAVONIENNE DE BIENFAISANCE MUTUELLE DE LA NLLE-ORLEANS.

LES membres de cette société sont priés de se réunir DIMANCHE prochain, 8 du courant, à 4 heures précises P. M., dans le local de la Société Suisse de Bienfaisance, rue de Chartres, No 125 entre les rues St-Louis et Toulouse, pour l'élection des officiers de la Société. Tous les slavoniens désirant faire partie de cette association sont invités à assister à cette réunion.

Les membres sont invités à être ponctuels.

Par ordre: G. SEVER, président pro. tem.

M. POPOVICH, secrétaire pro. tem. 7déc—1f

Compagnie de Chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à la charte, la première élection annuelle de douze directeurs de cette Compagnie, pour douze mois, aura lieu au bureau de la Compagnie, la troisième lundi de décembre, 16 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

5déc—au 16 WM P. SINNOTT, secrétaire.

Petits Billets.

LES billets de J. & J. C. DAVIDSON seront reçus par nous en achats de marchandises ou en paiements de comptes dettes.

Nous les échangerons pour des billets de la Confédération.

7 déc GIQUEL & JAMISON.

AVIS.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de feu Wm C. Duncan sont priées de les présenter, sans délai, au soussigné ou à M. Martin Stark, avocat, rue Passage de la Bourse, No 55.

WM ARMSTRONG,

Exécuteur testamentaire, de la Vieille-Levée No 10 près la rue St-Louis. 7 déc—6

Pharmacien.

UN commis pharmacien, capable de gérer un établissement et muni de bonnes recommandations, peut trouver une place avantageuse en adressant une lettre à L. 1,290. 7 déc—3f

Aide aux Volontaires.

LA présidente de la société de Couture des Dames du 2d district, reconnaît avoir reçu de Mlle Cecilia Choppin, pour être envoyée aux volontaires, la somme de $40, provenant d'une loterie d'un ouvrage de tapisserie.

7 déc—1f

Dix piastres de récompense.

Chien perdu.

PERDU le 28 novembre dernier, une grande chienne à rats, noire et rouge, ayant au cou un collier neuf. La personne qui la ramènera au No 123 rue du Quartier recevra la susdite récompense.

PIASTRES ET DOUBLONS MEXICAINS à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levée. 7déc

COMPAGNIE DE

Fabrique de cuir de la Confédération.

LE 28 novembre, les actionnaires se sont réunis et ont élu les directeurs suivants:

William Henderson,
Harman Doane,
W. H. Litchford,
David G. Taylor,
E. T. Parker.

Lundi, 2 du courant, les Directeurs ont élu les officiers suivants:

Wm Henderson, président.
Mark Walton, secrétaire et trésorier
Jonathan D. Rex, surintendant

Nlle-Orléans, 3 décembre 1861. 5 déc—1m

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de BRADBURY & NAUTRE ayant pour but la manufacture d'Huile de graines de coton, dans la ville de la Nlle-Orléans, et leur manufacture sera connue sous le nom de CRESCENT COTTON SEED OIL FACTORY appert acte pardevant Edward Bermett, notaire public.

C. W. BRADBURY,
E. NAUTRE.

5 déc—1m

ON demande un homme d'expérience dans la manufacture de CHANDELLES DE SUIF, pour un établissement prêt à commencer. S'adresser à la boîte No 2,766, bureau de la poste. 5 déc—3f

Olives et Capres.

75 caisses olives verdales.
75 caisses capres, à vendre par
A. CARRIERE & CO
87, Vieille-Levée

AVIS.

LES marchands de tout genre, les modistes, &c &c., sont prévenus de ne rien vendre à crédit à Mme Amélie Feyrauld, née Lafferrandière, sans l'autorisation écrite du soussigné, qui ne reconnaîtra aucune obligation que ce soit.

A. A. REYCHAUD.

La Malle Etrangère de Cuba se ferme le 9 décembre, à 3 heures.

LES lettres, par cette malle semi-mensuelle, pour le Mexique, Cuba, les Indes Occidentales, l'Europe, &c., seront reçues au bureau du receveur de la Douane, No 18, jusqu'à 3 heures, lundi 9 décembre prochain, à 3 heures. Le paquet spécial de la malle partira le 10 au matin.

Les lettres ouvertes pour une partie quelconque des Etats-Unis seront reçues par le Maître de Poste, pour être examinées, cachetées et transmises par cette malle.

ANT. COSTA.

Nlle-Orléans, 30 novembre 1861. 30nov—6

Magasins de Meubles de seconde main.

Rue de la Douane, No 138.

LE soussigné donne de bons prix de meubles, de pianos, de tapis, &c., de seconde main, en lots ou autrement.

Il les vend, les échange, les répare et s'entend promptement les commandes. S. F. CASANAVE.

7 déc—1 m

AVIS.

ON achète du VIEIL OR, du vieil argent et des diamants, à des prix raisonnables; on prête également de l'argent sur les propriétés foncières et les meubles et on achète des monnaies d'argent et d'or au Bureau de prêts du Sud.

16 nov—1m Rue de la Douane, No 92.

AVIS.

DEUX certificats de dépôt émis par la Banque de la Louisiane, l'un de deux mille cinq cents piastres, No 3301, et l'autre de deux mille trois cent huit piastres et vingt-huit cents, No 3307, tous deux datés du 25 juin 1861 et payables à l'ordre de G. Cole, ont été perdus ou volés. Ils furent mis à la poste, le 26 juin 1861, par Ingram & Keith, adressés à G. Cole, Villa de Mier, République du Mexique, mais n'arrivèrent pas à leur destination, et on n'en a plus entendu parler. On est prévenu de ne pas prendre ou négocier lesdits certificats de dépôt, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui les rapportera au soussigné recevra une récompense de cinquante piastres.

INGRAM & KEITH,
Pour G. Cole.

Nlle-Orléans, 30 novembre 1861 30nov—3m—11

Publication toute récente.

Une belle carte lithographiée de

LA CAROLINE DU SUD, de la GEORGIE et d'une partie de la FLORIDE.

Prix—Cinquante cents.

Une carte des côtes de la LOUISIANE, du MISSISSIPPI, de l'ALABAMA, en donnant les sondages, &c. Prix, $1 50.

Ces cartes sont faites d'après les relevés du gouvernement des Etats-Unis et sont les plus exactes qui aient jamais été publiées dans les Etats Confédérés.

Il sera fait un fort escompte au commerce.

Le même vend également un grand assortiment de cartes de la Virginie, de différents prix.

A vendre par HOLLE & Co,

7 déc—1m Passage de la Bourse, No 61, Nlle Orléans

SACS A DOS,

FOURREAUX DE BAYONNETTES GIBERNES—CAPSULIERES.

LES soussignés offrent à vendre à l'amiable pour du comptant:

300 SACS A DOS,
200 FOURREAUX DE BAYONNETTES,
20 GIBERNES,
20 CAPSULIERES.

8nov—tf G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

A VENDRE

600 livres de Soda au gré des acheteurs,

S'adresser au No 22, Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M. 2nov—

A VENDRE.

TABAC DE LA FLORIDE en boîte ainsi que du Macon County pour cane et tripe, par

GUNTHER, EDENWALD & Co., 27 nov—12 rue Poydras.

MARGARET HAUGHERY,

(Ancienne Boulangerie d'Aquin,)

Rue de la Nouvelle Levée, No 76,

Entre les rues Poydras et Lafayette,

A constamment des biscuits Crackers... [illegible] 12 sep—3 m

Vingt piastres de récompense.

UNE récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque arrêtera le jeune nègre JOHN et le livrera dans une geôle de la ville. Il est absent depuis trois semaines. Il est âgé d'environ 16 ans et il parle l'anglais et le français. S'adresser à M. C. Dufour, encoignure Esplanade et Burgundy. 11 nov—

SUCRE ET MELASSE.

LE sucre et la mélasse seront charroyés et emmagasinés dans des presses à coton à des prix raisonnables. On peut laisser les ordres au bureau de MM. Robinson & Kasten, rue St Louis, No 9, ou au bureau de MM. W. S. Dunnell & Co, rue Carondelet, No 14.

7 nov—1m IG. SZYMANSKI.

A louer.

Une jolie résidence rue Ste. Anne, entre Prieur et Johnson, ayant 6 pièces donnant dans la maison et trois dans la cuisine, ouvrage fini.

Prix $25 par mois pour les dix. [illegible] en face de la propriété. 9nov—

Quartier Général du Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

COMPAGNIE DE RESERVE.

Célébration de la fête de la Ste Barbe.

Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1861.

Ordre No—10. La Compagnie prendra les armes et se réunira à sa caserne, DIMANCHE, 8 du courant, à huit heures très précises du matin, pour assister à la messe à l'église St Augustin.

Il y sera une quête faite en faveur des orphelins du troisième district. Chaque membre est prié de se munir d'un bouquet au mousquet.

Par ordre du capitaine Armand Guyol

7 déc—1 J. VILLARRUBIA, Sergent Major.

ARTILLERIE DE SIEGE DE BEAUREGARD.

Les membres de la Compagnie sont requis de se trouver DIMANCHE, 8 courant, à dix heures du matin, à leur arsenal, rue Gravelle, entre Champs-Elysées et Marigny. La plus grande ponctualité est requise; des affaires de la plus haute importance devant leur être communiquées. Par ordre du capitaine TH. MORANO,

6 déc—2 VICTOR MORANO, Sergent-Major.

LEGION FRANÇAISE.

Ordre No 33—Nlle-Orléans, 7 déc. 1861.

L'école des officiers, sous-officiers et caporaux aura lieu AUJOURD'HUI 7 décembre. Appel à trois heures et demie précises. Le Commandant exige la plus grande ponctualité.

ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon

7 déc—1 CH. LAFFON DE LADEBAT, Adjt-Major.

LEGION FRANÇAISE.

Première Compagnie—Ordre No —Les membres de cette Compagnie ayant à élire un représentant au Conseil d'Administration, sont invités à se rendre à la caserne après l'exercice de lundi 9 courant.

Si l'exercice n'avait pas lieu, ils se rendraient audit local, en bourgeois, à six heures et demie P. M.

Par ordre du capitaine,

C. LAMORODIE, Sergent-Major

N. O., 7 décembre. 7 déc—2

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS.

Dans une réunion tenue hier, 6 courant, les élections suivantes ont été faites pour la sixième compagnie—Membres présents 32 hommes

Elu capitaine, V. E. Dubois—32 voix.

Elu 1er lieutenant, Dominique Grynewsta—52 voix.

Elu 2d lieutenant, Alexandre Trapeny—50 voix.

Certifié—Le commandant E. BROGNIER.

Le capitaine adjudant-major F. LAMUR.

Nous recommandons la plus grande exactitude pour l'école de bataillon qui doit avoir lieu dimanche.

7déc—1f.

LEGION BELGE.

Les membres devront se trouver à la réunion de DIMANCHE 8 courant, à 5 heures précises du soir, au nouveau local, No 194, rue Robertson, entre St-Philippe et Dumaine.

La plus stricte ponctualité est requise, parce que, outre l'élection d'un sergent major, il y aura des questions très importantes à discuter.

Par ordre du capitaine JUSTE FONTAINE.

Le sous-lieutenant F. BOUVAIS, f. f. de serg-major.

7déc

Deuxième Compagnie des Chasseurs d'Orléans 1814-15.

Le cadre de cette Compagnie n'étant pas encore fermé, quelques membres de plus seront reçus.

Les personnes qui désireraient en faire partie sont priées de s'adresser chez A. D. Garcia, 136 rue Bourbon. 7 déc—2

VOLONTAIRES FRANÇAIS

Artillerie et Génie.

Les membres des deux corps se réuniront à leur caserne, rue Hôpital dimanche, 8 courant, à 9 heures A. M. précises, en grande tenue.

Par ordre des capitaines commandant,

ERT FIX

7déc maréchal des logis chef.

VETERANS FRANÇAIS.

Les membres se réuniront dimanche, 8 courant, à midi précis, pour élection d'officiers, sergents et caporaux.

La plus grande ponctualité est requise aux membres de la dite Compagnie, au local, rue de Chartres No 13, entre St. Louis et Toulouse chez M. Anbert. Par ordre du comité.

7déc—1 L. FOURNIER

Legion Española.

Orden general No 9.

Desde el lunes 9 del actual, los ejercicios por compañías empezarán a las 4 de la tarde, en los dias señalados para cada una. Le reunion será en la sala, para de allí salir al campo si el tiempo lo permitiese. A la hora indicada, en punto, se pasará lista, y al que falte, (sin fundado motivo), se le aplicarán las penas del reglamento.

Se recuerda a los sargentos y cabos que han faltado últimamente, la obligación que tienen de asistir a la Academia de oficiales los martes y sábados.

El Comandante, P. AVENDAÑO

7 dic—2 P. GUMA, Ayudante

REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Les officiers des différentes Compagnies se réuniront au Grand Conseil SAMEDI soir, sept courant, à six heures précises pour affaires très importantes.

Les membres formant le Conseil d'Administration sont aussi convoqués.

Le chance sera hors chez le colonel. Par ordre,

Le capitaine adjudant major DE BUSSEUIL.

6 déc—2

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS.

Le bataillon se réunira dimanche, 8 courant, pour école de bataillon. Le réunion aura lieu à la caserne rue St. Pierre, 174, à une heure précise après-midi, l'appel sera fait à 1 heure ½. On se rendra armé et équipé, la tenue d'hiver, les guêtres par dessus le pantalon.

Par ordre du commandant. E. Brognier.

6 déc—2 L'adjudant-major, F. LAMUR.

Deuxième Bataillon des Chasseurs à pied de la Louisiane.

ORDRE DE BATAILLON—Le Bataillon prendra les armes le samedi 7 courant, à trois heures précises, pour exercice de tirailleurs. Cet exercice aura lieu tous les samedis à la même heure.

Par ordre du commandant R. Meilleur

6 déc—2 J. LAFOND adjudant-major.

Regimiento del Cacciatori Spagnoli di N. Orleans.

LEGIONE GARIBALDI.

La Compagnia prenderà le armi SABATO, 7 dicembre alle ore 3 P. M. precise, per esercizio di battaglione.

La massima puntualità è richiesta.

Armamento completo con zaino

P. MARINONI,

6 déc—2 Caporale Foriere

Regimiento de Cazadores Españoles de N. Orleans—No 34.

Se participa a todos los que componen este Regimiento, que se suspende por esta semana la academia de los Sres oficiales, sargentos y cabos, como igualmente el egercicio general de Batallon. De orden del coronel.

El mayor ayudante

6déc—2 G. SEGUI Y GAHONA

Quartier-Général des Orleans Fire Battalion.

Nlle Orléans, 5 décembre 1861.

Attention!!!

L'élection des officiers supérieurs de ce Bataillon aura lieu samedi soir, 7 du courant, à 7 heures.

Tous les officiers commissionnés du Bataillon sont priés d'être présents à l'heure indiquée. ERNEST GUERINGER, Secrétaire

6 déc—2

Garde Urbaine des Vétérans de 1814-15.

Une assemblée de cette compagnie aura lieu dimanche prochain, 8 du courant, à 10 heures du matin, au domicile du capitaine, rue des Ursulines, no 245.

Les personnes qui voudront en faire partie, et au-dessus de l'âge de 45 ans, seront admises en se faisant présenter par un membre de ladite compagnie—Par ordre du capitaine.

6 déc—3 SIMON BRANDAO, Sergent-major

OFFICIEL.

BUREAU DE L'EXECUTIF

Bâton Rouge, 5 novembre 1861.

CONFORMEMENT à la section 13, de l'Acte No 182 approuvé le 9 mars 1857, intitulé "Acte relativement à certaines dettes de l'Etat", des propositions cachetées seront reçues, pendant soixante jours, à partir de la première publication de cette annonce, pour l'achat, par l'Etat de la Louisiane, de bons représentant une valeur de seize mille piastres (plus ou moins) et qui peuvent être reçus par l'Etat comme garantie pour la circulation des Banques Libres de cet Etat, émis en vertu de l'Acte No 165, approuvé le 14 mars 1855.

—Toutes les propositions devront être adressées à l'Auditeur et au Trésorier, à Bâton Rouge, et devront être endossées "Propositions pour l'achat de bons de l'Etat." Ces propositions seront ouvertes, par les deux officiers susdits, SAMEDI, 6 janvier 1862. Le dit achat sera fait de l'enchérisseur ou des enchérisseurs offrant de vendre les dits bons au plus bas prix du marché.

Le Gouverneur se réserve le droit de rejeter les propositions, en partie ou en totalité, et de demander, par annonces, de nouvelles propositions.

[Sceau] THOMAS O. MOORE.

Par le Gouverneur:

7nov—au 5 jan P. H. HARDY, Secrétaire d'Etat.

Extrait Perfectionné de Café.

CE précieux article qui donne un café pur et délicieux et une économie d'au moins la moitié, est constamment en vente, en gros et en détail, chez A. BLAISE & CO., seuls agents, à l'encoignure des rues Royale et Toulouse.

Les fabricants sont MM. J. REISS & Co. (rue Robertson, No 197,) qui sont prêts à remplir toutes les commandes qui leur seront adressées. 21 nov—1m

VINS! VINS!

QUATRE-VINGT-QUINZE barriques de vin de Bordeaux pour familles, à vendre au-dessous du cours pour du comptant.

24 caisses fruits à l'eau de vie. S'adresser à

J. M. TUPERY, No 150, rue Royale,

29 nov—1m de 9 à 3 heures.

AVIS.

JAS S. KNAPP, chirurgien-dentiste, offre ses services à ceux qui ont des opérations à se faire faire à la bouche. On le trouvera à son cabinet, No 15, rue Baronne près Canal.

Ses prix ne sont pas ceux des charlatans. 18nov—1m

VIN.

QUATRE-VINGT barriques vin de Bordeaux, d'excellente qualité—15 demi dito Sauterne, à vendre au prix modéré, pour cinq une factura—S'adresser toujours à la maison de. J. F. CLAY, 18 nov—1m rue Royale, No 82

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du sud.

Nlle-Orléans, 25 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de Directeurs, pour l'année, aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI, 9 décembre prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après midi. GEO. H. ROZET,

29nov—au 9 déc Secrétaire.

HUILE DE LIN.

A VENDRE—Un lot d'excellente HUILE DE LIN BOUILLIE. S'adresser au No 151, rue Conti, entre Bourgogne et Remparts. 21nov—

BATISSES PONTALBA,

A louer,

Maisons et magasins faisant face à la Place Jackson. S'adresser à H. PEYCHAUD, au bureau de la Compagnie d'Assurance du coin, encoignure Canal et Exchange Alley. 1nov

1800 carottes Tabac Perrique,

de première qualité,

De la GRANDE POINTE, paroisse St Jacques,

A vendre par E. BOURGEOIS,

29 nov—1m 18, rue Conti

Café de Havane.

30 SACS CAFE de la Havane à vendre par FREDERIC AVET, 31 et 33, rue Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

Une esclave, très joli sujet, à l'encan PAR McCERREN & LANDRY, Jr.

W. McCERREN, encanteur, bureau et salle d'encan, au Masonic Hall, rue St-Charles.

SAMEDI, 7 décembre, à 11 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, au Masonic Hall, la négresse MARTHA, âgée de vingt ans, assez bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, parlant l'anglais et le français et pleinement garantie.

Conditions—Comptant. 4 déc

Chevaux en bois, Lampes, &c, PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI, 9 décembre 1861, à midi, il sera vendu, sur les lieux, chez M. Bois, en face de Pont du Bayou St. Jean et de l'autre côté du Pont, sans aucune réserve

7 CHEVAUX en bois, 3 VOITURES et 2 ORGUES, glaces, lampes, &c.

Conditions, comptant, sur les lieux.

Les acquéreurs sont priés d'aller visiter l'établissement qui sera ouvert dimanche prochain. 5 déc

Agréable Maison haute à étage, PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 7 décembre 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, Esplanade et Chemin du Bayou, désigné par le No 5, mesurant 26 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face à la rue Robertson, environ 27 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue du Quartier environ 31 pieds 9 pouces sur la ligne contiguë à la propriété de M. L. Surgi et environ 19 pieds de large sur la ligne du fond—Ensemble une maison en bois à étages et les améliorations qui en dépendent, tous les droits et privilèges ainsi que la jouissance d'une portion de la rue du Quartier sur laquelle est construite une bâtisse en bois de deux chambres à feu, un hangar à laver, &c. &c.—La bâtisse est une maison en bois à étage, en bon état avec porte d'entrée, deux chambres de 18 pieds carrés au rez-de-chaussée, ainsi qu'une autre chambre de 11 pieds sur 18. Même distribution à l'étage supérieur, une cuisine à étage de quatre chambres, citerne de 1000 gallons, puits, latrines, &c, &c.—Voir le plan à la Bourse.

CONDITIONS—Un tiers comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets sans endosseur, portant six pour cent d'intérêt par an de date et garantis par hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public. 3 déc—8

VACHERIE! VACHERIE!

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,

Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu LUNDI, 9 décembre 1861, à 11 heures du matin, encoignure du chemin du Bayou et laitrue White, ancienne écurie de feu Carrère—

26 vaches, une partie fraîche en lait et les autres au moment de vêler;

3 chevaux, 1 charrette à lait, 2 charrettes à provisions, la clientèle et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Au dessous de $100 comptant et au-dessus de $100 trois mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 4déc

VENTES JUDICIAIRES.

Jouanet [Quartier & Co vs. la succession de Charles Hille & al.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,8—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé à l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, à E. T. Parker, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le mardi, 31 de décembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp des Magasins Lafayette et Poydras, et désigné par le No 2 sur un plan dressé par M. Harrison, le 20 d'avril 1844, et déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire public en cette ville, par acte de dépôt en date du 4 mai 1844.

Ledit terrain mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de quarante pieds et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec le magasin en briques et autres améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec l'usage d'une allée de dix pieds de large, laissant face à et ouvrant sur la rue Poydras, ainsi, avec l'usage d'une cour située derrière le terrain ci-dessus décrit, et figurés audit plan. Lesdites allée et cour étant le commun de ladite propriété et des quatre magasins avoisinants.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JNO P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 nov—7 déc. 16, 24, 31.

La dame A. Gutierez, épouse de Louis de Carlos vs la dame Clotilde Conrad et son époux Auguste Conrad.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 17,471—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 14 de décembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété suivante, savoir:

Un terrain situé au faubourg Franklin de cette ville, dans l'îlet No contre-ringuante, compris entre les rues Musique, Girod, des Arts et Urquhart. Le dit terrain est désigné par le No 4 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 16 de novembre 1835, et déposé en l'étude de T. Seghers, alors notaire public en cette ville, sous le No 17 du livre des plans No 1.

Lequel dit terrain mesure, au pied américain, trente deux pieds de face à la rue Musique sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble les circonstances et dépendances du terrain.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition que le dit Auguste Conrad en a faite de Anthony Fernandez, par acte passé au rapport de Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 1er juin 1847.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, shérif de la Paroisse d'Orléans

11 nov—29, 30—7, 14 déc

Joséphine Bangnot, veuve de L. Bougère, vs. Valsa Blanchard et L. M. Micoud.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,22—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 14 décembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins à l'adjudication de la propriété dont description suit:

1o UN TERRAIN situé au faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 1, dans l'îlet compris entre les rues St-Claude, Marais, Ste Anne et Dumaine, suivant plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 10 octobre 1835 et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire public en cette ville sous le No 41 du livre de plans No 1, mesurant quarante pieds de face à la rue St-Claude sur vingt-sept pieds contre... lignes parallèles, et face à la rue Roman.

2o. UNE certaine portion de terre comprise au susdit faubourg..., désignée par le No huit du dit îlet, d'après un plan sus-décrit, mesurant trente pieds de façade à la rue... sur trente pieds d'un plan ... sur des lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur chacun desdits terrains.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

11 nov—29 30—7, 14 déc

E. Bourquin vs ses créanciers.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,967—En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de novembre 1861 et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 10 de décembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins et pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de—

Plusieurs comptes, billets à ordre, mandats, &c abandonnés par l'insolvable à ses créanciers, suivant détail qui sera donné à la vente.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

JNO P. WALDEN,

28nov—30 déc 4,7,10 Shérif de la paroisse d'Orléans.

F. Bourquin vs. ses créanciers.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,967—En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de novembre 1861 et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 10 de décembre 1861 à 10 heures et demie A. M., au magasin, rue Jefferson No 25 dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et à l'adjudication de—

Un lot de bijoux, de montres, &c, abandonnés par l'insolvable à ses créanciers, suivant inventaire dressé en mon bureau pour recours

Conditions—comptant au moment de l'adjudication

JNO P. WALDEN,

28nov—30 déc 4,7,10 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Anson Peck vs ses créanciers.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,610—En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 de décembre 1861, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi 16 de décembre 1861, à 11 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de—

Le fonds d'un magasin de variétés, consistant principalement en peignes et éventails de valeur, &c., &c., situé rue Bourbon No 7, dans le Deuxième District de cette ville. Le tout suivant bilan.

Aussi—Le privilège d'occuper ledit magasin pour le terme restant du bail, lequel expirera le 1er de juin 1862.

Cédés par l'insolvable à ses créanciers

Conditions—Pour le fonds de magasin, comptant au moment de l'adjudication, et pour le bail, l'acquéreur en paiera le prix mensuellement en billets.

JNO P. WALDEN,

4 déc—7, 10, 13, 16 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Eugène Lomson vs ses créanciers.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14 861—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 novembre 1861 et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 10 décembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de—

Plusieurs comptes, jugements et billets abandonnés par l'insolvable à ses créanciers et dont le détail sera donné à la vente.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JNO P. WALDEN, Shérif de la

29 nov—28, 2, 5, 7, 10 déc Paroisse d'Orléans.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans

21 décembre 1861.

UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu au bureau, rue de la Commune, No 120, LUNDI, 6 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

N. O. J. TISDALE, Trésorier.

AVIS.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, le 20 du courant, et l'élection de Directeurs le 22 janvier prochain, au Bureau de la Compagnie, rue St Pierre, No 3.

BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

3 déc—au 22 j

A VENDRE PAR P. P. [illegible] & CO, No 39, Commercial Place—

3400 Regalia Chica	Brion.
1000 Regalia de	Partilla de
1800 Conchas des Roy	Cabarga.
3000 Breves Uriarte.	
3100 Londres chicos de	
5400 Regalia Britanica	Luzon.
6000 Rissea Conect	Cantes Meridiana.
3000 Regalia Britanica,	
3000 Regalia de Repartero.	Walter Scott, Flor.
7500 do	do
3000 Conadores Flor de Morales	
3000 Londres Cabanas	
3000 Conchitas Regunda.	

56,000 Cigares. 7nov—1m

Banque du Canal.

Nlle-Orléans, 24 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de sept directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu au local de la Banque à l'encoignure des rues Camp et Gravier, le deuxième lundi (le 9) de décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

25 nov—au 9 déc A. H. PERNION, caissier.

Banque d'Amérique.

Nlle Orléans, 18 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi mercredi, 18 décembre prochain.

AM. FORTIER, Caissier

29 nov—au 18 déc

Mulets à vendre.

A vendre, pour du comptant ou des Bons Confédérés—

Dix Mulets d'occasion.

J. B. SLAWSON, No 4, rue Royale.

VENTES A L'ENCAN.

Poudre! Poudre!

PAR E. B. SYKES, encanteur.

SAMEDI, 7 du courant, à midi, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, à bord de la goélette amarrée au wharf de l'Hôpital de la Marine, de l'autre côté du fleuve—

300 barils de poudre plus ou moins avariées.

Les acheteurs pourront se rendre sur les lieux par le ferry qui part de la rue de Canal.

Conditions—Comptant 6 déc

Maison et Terrain sur la Promenade Carondelet et un terrain formant l'encoignure des rues Conti et Miro.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 7 décembre 1861, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre la Promenade Carondelet et les rues St-Louis, Dermigny et Rampart, ayant 27 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la Promenade Carondelet, sur environ 96 pieds de profondeur. Ensemble la maison ayant quatre chambres, hangar, lieux d'aisance, puits, deux caves, &c., &c., bâtie en briques, &c.

Conditions: $300 comptant. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet dû le 1er juin 1862. Le reste à 12 mois de crédit à partir du jour de la vente avec 6 pour cent d'intérêt jusqu'à paiement; en cas de non paiement, 8 pour cent.—La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur.

L'acte de vente pardevant Joseph Cohn, notaire public.

2o—Un terrain formant l'encoignure des rues Conti et Miro, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Miro, St-Louis et Galvez, ayant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Conti, sur 104 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue Miro.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt jusqu'à l'échéance et, en cas de non paiement, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant F. C. Cavellier, notaire public. 6déc—3

Esclaves de valeur à l'encan.

Succession de THOMAS B. POINDEXTER.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 2 novembre 1861, dossier de la Cour No 16,394, il sera vendu, en vente publique, le SAMEDI 7 décembre 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, pour le compte de ladite succession

1o—ANNA, négresse âgée d'environ 22 ans, blanchisseuse.

2o—JOHN, griffe âgé d'environ 20 ans

3o—AGNES, négresse âgée d'environ 45 ans.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Félix de Armas, not. pub.

5 nov—14 21, 30, déc 7

Succession de François Reiband.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

No 28, rue Royale.

IL sera vendu à l'encan, samedi 7 décembre, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour compte de la succession François Reiband, les esclaves suivants:

JULES, mulâtre créole, âgé d'environ 25 ans;

FRANÇOIS, nègre créole, bon cuisinier, âgé d'environ 20 ans.

MARIE, jeune négresse créole, âgée d'environ 17 ans, blanchisseuse, domestique de maison, bon sujet.

DELIA, jeune mulâtresse, âgée d'environ 18 ans, blanchisseuse et couturière.

CELESTINE, négresse créole, âgée d'environ 30 ans, cuisinière et blanchisseuse, avec ses trois enfants, Constant, âgé d'environ 6 ans, Apollon, d'environ 3 ans, une petite fille d'environ 18 jours.

SOPHIE, griffonne âgée d'environ 45 ans, cuisinière, domestique de maison et un peu couturière.

HYSON, jeune nègre, âgé d'environ 14 ans.

TERMES ET CONDITIONS—La moitié comptant, la balance payable à douze mois, en billets endossés à satisfaction, portant six pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur les esclaves vendus.

Actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public. 6 déc—9, 14, 23, 30, déc 7

Articles en fer battu, marchandises sèches, souliers, linge fait, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

AUJOURD'HUI samedi, 7 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St-Louis, No 114—

Une facture de divers articles en fer battu. Aussi, 100 lots de marchandises sèches de saison; souliers pour hommes, femmes et enfants, linge fait, &c. &c.

7 déc

Magnifique stock de Groceries, Liqueurs, Vins, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

LUNDI, 9 décembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de M. W. L. Lamar, à l'encoignure des rues Gravier et Nouvelle-Levée, pour cause de liquidation—Tout le stock de choix de groceries, liqueurs, vins, meubles de bureau, &c

Conditions—Comptant. 6déc

Meubles! Meubles!

Par M. BARNETT Jr.

IL sera vendu, aujourd'hui, à midi, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St-Louis—

Un beau lot de meubles, comprenant en partie—lots de lits, armoires, buffets, bureaux, chaises en acajou, tables, verreries, batterie de cuisine, &c

136 lots de marchandises sèches assorties. 7 déc

Vacherie! Vacherie!

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur,

Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu lundi 16 et mardi 17 décembre 1861, à 11 heures du matin, sur l'habitation Hopkins, sur le Chemin de Gentilly à peu de distance de la station du chemin de fer Pontchartrain—

100 belles vaches laitières, les unes fraîches en lait et les autres sur le point de vêler, 7 taureaux, 6 chevaux, 4 mulets, 3 charrettes à lait et 5 à provisions, les ustensiles de la vacherie ainsi que la clientèle.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant; de $100 à $300, 3 mois de crédit et au-dessus de $300, 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Aussi—Le bail de l'habitation dont le détail sera donné au moment de la vente. 6 déc

Vacherie! Vacherie!

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu mardi 10 décembre 1861, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Bienville et Claiborne, chez M. Barthélemy Mayer—

15 bonnes vaches laitières,
1 mulet,
1 jument,
1 charrette à lait, les ustensiles de la vacherie et la clientèle.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant; au-dessus de $100, trois mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 5 déc

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, Patrick Ryan vs ses créanciers—No 11,569—Avis est par le présent donné aux créanciers de Patrick Ryan, que le syndic de la succession de l'insolvable ayant fait son compte et que tous créanciers et autres intéressés fassent opposition dans les dix jours...—Ordonné en conséquence du dit insolvable de les recevoir et faire homologuer, le jeudi 12 de décembre 1861, à 10 heures A. M., et d'en délibérer sur les affaires du dit insolvable, et qu'on doit procéder à l'homologation de toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens...

Par ordre de la Cour, le 18me jour de novembre 1861.

A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.

18 nov—6 7,17 déc

Jean BOCH vs ses créanciers—No 16,687.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Il est ordonné par la Cour qu'une cession des biens de l'insolvable Jean Boch soit acceptée, et qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu pardevant F. Costé, notaire en cette ville, le MERCREDI 11 de décembre prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer et prendre en considération les affaires de l'insolvable. Que M. R. Grandmont, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents—et il est de plus ordonné que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Par ordre de la Cour

Bureau du Greffier, Nlle Orléans, 18 novembre 1861.

E. MICHOT, Député-Greffier.

18nov—21nov, 1, 17déc

Succession de Marie BEAUCHAMP, femme de F Pascal—No 17,600

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

E. MICHOT, Député-Greffier.

3nov—dec 3 7

Succession de James CORCOLAN—No 17,687

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

E. MICHOT, Député-Greffier.

3nov—dec 3 7

Succession de Mary CUDE—No 16,664

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur naturel du mineur ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

E. MICHOT, Député-Greffier.

3nov—dec 3 7

J. B. G. Kennedy vs ses créanciers

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,181—Avis est par ces présentes donné aux créanciers de l'insolvable dans cette affaire et à tous autres personnes intéressées, de faire opposition sous dix jours à partir de la date de la première publication du présent avis, si aucune ils peuvent, au tableau enregistré par le syndic dans cette affaire, pourquoi ce tableau ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour, ce 27ème jour de novembre 1861.

29 nov—3 7 ALS. LUMINAIS, Dept. Greffier

Reiler & Freres et Francis A. Reiler & Frédéric Reiler vs leurs créanciers—No 8764.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers des insolvables qu'ils doivent se réunir au bureau de Walter H. Peters, notaire public, le 16 décembre 1861, à 10 heures A. M. pour élire un syndic... Et que toutes procédures judiciaires contre les insolvables et leurs biens doivent être suspendues.

Par ordre de la Cour.

6déc—7 et 13 A. J. VILLERE, Député-Greffier.

POUR LES ATTAKAPAS.

Le bon bateau à vapeur DE LOYAL, capitaine F. E. Burke, Laberthe commis, fera régulièrement, pendant toute la saison, ses voyages entre Morgan City et la Nile Ibérie. Il partira de Morgan City les mercredis et vendredis à l'arrivée du convoi du railway des Opelousas et de la Nlle-Ibérie tous les mardis, jeudis et samedis.

Il fera un même trajet que les autres bateaux en service conformément aux chemins de fer. 6 déc—1m

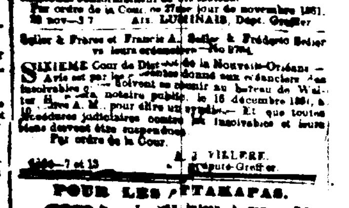

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & SIEGLER, No 286, Vieille Levée.

LIENHARD & NORMAN, Rue Toulouse, No 283, entre Tremé et Marais.

8nov—

Acide Sulfurique.

QUELQUES carboys de vitriol ou acide sulfurique, à vendre à bas prix pour clore une consignation. M. S. HEDRICK, Rue du Canal, No 91.

18 nov—tf